

3D MAUSSION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622 Euros
Siège Social : Zone Artisanale - Le Penquer
29620 GUIMAEC

RCS BREST 383 532 942

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES

- **Monsieur Yann MAUSSION**, né le 23 novembre 1986 à JUVISY SUR ORGE, célibataire n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, demeurant à LOCQUIREC- 29241, 52bis Route de Morlaix, de nationalité française,

d'une part, ci-après dénommé « le CEDANT »

&

- **Monsieur Nicolas PRIGENT**, né le 25 juin 1982 à MORLAIX (29), titulaire d'un pacte civil de solidarité en date du 5 février 2014 à PLOUGOULM avec Madame Alexia PERAN, née le 30 mai 1989 à MORLAIX (29), demeurant 2 Impasse Ker Tanguy - 29610 GARLAN, de nationalité française

d'autre part, ci-après dénommé « le CESSIONNAIRE »

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT:

. La société 3D MAUSSION, société à responsabilité limitée, au capital de 7 622 euros, dont le siège social est situé à GUIMAEC (29620) - Zone Artisanale - Le Penquer, existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée depuis le 27 décembre 1991, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 383 532 942.

. Elle a pour objet social :

- l'installation de machines et équipements mécaniques;
- l'achat, la vente et la fabrication de matériels liés aux spectacles et lieux de spectacles;
- la réparation et la construction navale;
- l'étude et la réalisation d'aménagements intérieurs, extérieurs, décoration, acquisitions, rénovation d'immeubles;

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Capital / répartition

Le capital social de la société 3D MAUSSION s'élève à ce jour à SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX Euros (7 622 €), et est divisé en 100 parts sociales, attribuées comme suit :

- Monsieur Yann MAUSSION
Cinquante et une parts sociales,
numérotées de 1 à 48 et 95 à 9751 parts sociales

- Monsieur Philippe MAUSSION
Quarante quatre parts sociales,
numérotées de 51 à 9444 parts sociales

- Monsieur Jean MORE
Cinq parts sociales,
numérotées 49,50 et 98 à 100..... 5 parts sociales

. Aux termes de l'article 12-3 des statuts, « En cas de pluralité d'associés, seules les cessions de parts au profit de tiers étrangers à la société autres que le conjoint, les ascendants ou descendants d'un associé, sont soumises à agrément dans les conditions prévues par les dispositions de la Loi et du Décret sur les sociétés commerciales » .

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT:

PREMIÈRE PARTIE :
CESSION DE PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE 3D MAUSSION

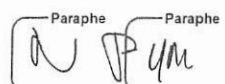
I.1 - DÉCLARATIONS

Monsieur Yann MAUSSION, es qualité de CEDANT, déclare, que les mentions figurant en tête des présentes, sont exactes et qu'il a seul qualité d'associé pour les parts sociales dont il est question ici.

Il déclare, en outre, que les parts sociales cédées ne sont affectées d'aucun nantissement, qu'elles ont été souscrites et acquises, qu'elles sont intégralement libérées dans le respect des lois et règlements, qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner et que, d'une façon générale, il n'existe aucune restriction à la libre disposition de ces parts sociales.

Monsieur Nicolas PRIGENT déclare, pour sa part, que les mentions, figurant en tête des présentes, sont exactes.

3D MAUSSION - Cession de parts sociales Yann MAUSSION / Nicolas PRIGENT

Paraphe Paraphe


I.2- ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Monsieur Yann MAUSSION est titulaire au capital de la Société 3D MAUSSION des CINQ (5) parts sociales, objet des présentes, ainsi qu'il résulte des statuts de la société, pour les avoir acquises auprès de Monsieur Philippe MAUSSION, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er septembre 2017.

I.3 - CESSION

Par les présentes, le CEDANT cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au CESSIONNAIRE qui accepte, CINQ (5) parts sociales numérotées de 1 à 5 qu'il détient au capital de la Société 3D MAUSSION, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

I.4 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Le CESSIONNAIRE devient seul propriétaire et reçoit la pleine et entière jouissance des parts sociales cédées et des droits y attachés à compter de ce jour. Il aura, par conséquent, seul droit aux sommes et réserves non distribuées à cette date, la présente cession étant réputée coupons attachés, en ce y compris le résultat de l'exercice en cours.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

I.5 - PRIX DES PARTS SOCIALES CÉDÉES

La présente cession est consentie et acceptée moyennant un prix global, forfaitaire, net vendeur et définitif, hors droits d'enregistrement, de SOIXANTE QUINZE (75) euros pour les CINQ (5) parts sociales cédées.

I.6 - PAIEMENT DU PRIX DE CESSION

Le paiement du prix de cession, soit la somme de SOIXANTE QUINZE euros intervient ce jour au comptant par la remise par le CESSIONNAIRE à l'instant même au CEDANT d'un chèque de 75 euros, ce dont le CEDANT lui consent bonne et valable quittance.

DEUXIÈME PARTIE : FORMALITÉS DIVERSES

II.1 - AGREMENT/ MODIFICATIONS DES STATUTS

Aux termes de délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 juillet 2026, la présente cession de parts sociales a été autorisée et le CESSIONNAIRE dûment agréé en qualité de nouvel associé.

II.2- FORMALITES

La signification à la Société dans les termes de l'article 1690 du code civil peut être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt ou par intervention aux présentes du Gérant. Les soussignés confirment se dispenser expressément de toute signification par acte extra judiciaire et confirment que le simple dépôt au siège d'un exemplaire des présentes vaudra pleine et entière signification.

II.3 - AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ

Les parties affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI que l'acte exprime l'intégralité du prix et reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

II.4- DÉCLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le CÉDANT déclare que les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

En application des dispositions fiscales, la présente cession sera soumise à l'enregistrement au droit minimum de perception de 25 euros.

II.5 - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au cabinet SSJ AVOCAT - 9 Rue Hélène Boucher - Espace Cybèle - 22190 PLERIN, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité et de dépôt des statuts à jour auprès du tribunal de commerce de BREST.

II.6 - LITIGE / COMPÉTENCE

Les parties conviennent de privilégier le règlement amiable en cas de difficultés entre elles relativement au présent acte, à son exécution ou à ses conséquences.

A défaut, en cas de procédure judiciaire, elles conviennent de donner compétence aux juridictions du ressort du tribunal judiciaire de BREST pour connaître de tout litige entre elles relativement au présent acte, à son exécution ou à ses conséquences.

II.7 - ELECTION DE DOMICILE

S'agissant de l'exécution des présentes, les parties font expressément élection de domicile aux adresses indiquées dans l'exposé des parties.

II.8 - FRAIS

Les frais et honoraires rédactionnels des présentes ainsi que les frais et droits d'enregistrement de la cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le CESSIONNAIRE qui s'y oblige.

3 août 2026

Le CEDANT

Yann MAUSSION

Signé par :

7E76B241D6A24E9...

LE CESSIONNAIRE

Nicolas PRIGENT

Signé par :

0E0927BF0242499...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
BREST
Le 27/08/2026 Dossier 2026 00038245, référence 2904P03 2026 A 02491
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros


Aude KERAUDY
Contrôleuse
des Finances Publiques

cadre réservé à l'enregistrement

